



SUJET : VIH-SIDA AFRIQUE MINISTERE-SANTE HOPITAL CHU

Le réseau GIP-Esther voit son mandat s'élargir

PARIS, 26 janvier 2012 (APM) - Le groupement d'intérêt public GIP-Esther (Ensemble pour une solidarité thérapeutique hospitalière en réseau) a été renouvelé pour une durée de six ans, dans un arrêté paru mercredi au Journal officiel, et sa convention constitutive a été modifiée pour en élargir le mandat.

Dans un entretien téléphonique avec l'APM, le Dr Gilles Raguin, directeur du réseau Esther, a montré sa satisfaction d'être renouvelé. "Nous étions un peu inquiets que cette structure disparaisse étant donné le contexte économique défavorable. Comme tous les GIP, le réseau Esther avait une durée de vie limitée. Mais il a été renouvelé pour une durée de six ans", a-t-il ajouté. "C'est un outil important et il était nécessaire de le maintenir".

Par ailleurs, le mandat du réseau Esther, qui était jusqu'à présent centré sur les collaborations nord-sud entre hôpitaux en matière de lutte contre le VIH, a été élargi au renforcement des systèmes de santé, notamment au niveau de l'hygiène hospitalière, pour la sécurité des patients et des soignants.

"Le GIP-Esther devra piloter le volet français du programme APPS (African Partnership for Patient Safety), un partenariat entre le ministère du travail, de l'emploi et de la santé et l'Organisation mondiale de la santé (OMS)", a expliqué Gilles Raguin.

Ce partenariat d'abord a été lancé avec l'Angleterre et la Suisse. "La France, sous l'égide de la Direction générale de la santé (DGS), s'est engagée dans ce projet en 2011. Le réseau Esther et les hôpitaux tenteront d'améliorer les conditions d'hygiène, la gestion des déchets et la sécurité des patients dans les pays africains".

Dans la seconde vague de partenariats d'APPS lancée mi-janvier, trois hôpitaux français se engagés: les CHU de Bordeaux et Rennes et l'hôpital Ambroise-Paré à Boulogne-Billancourt (AP-HP). Les hôpitaux africains associés se trouvent au Burundi, en Côte-d'Ivoire et au Niger.

Cet élargissement du mandat n'entraînera pas de grands bouleversements au sein du GIP-Esther, a affirmé le Dr Raguin: "nous avons déjà 'digéré' cet élargissement de mandat à travers des conventions hospitalières".

Il rappelle que le GIP est "soumis à un plafond d'emplois" et n'a "pas le droit de recruter". Mais "nos actions passeront par l'intermédiaire des équipes hospitalières", note-t-il.

OPERATEUR SANTE DES AUTORITES FRANCAISES

Dans un rapport remis le 17 janvier à Xavier Bertrand et Nora Berra sur l'action internationale en santé et en protection sociale, Stéphane Manton, conseiller général des établissements de santé, a proposé d'élargir de façon importante les compétences du GIP-Esther pour en faire l'opérateur de l'action internationale en santé des autorités françaises (cf APM FBPAH002).

"Nous allons avoir des discussions avec notre conseil d'administration à ce sujet au mois de mars", a indiqué Gilles Raguin à l'APM. "Les ministères de la santé et des affaires étrangères doivent se concerter, discuter et analyser ensemble le rapport de Stéphane Manton, puis faire passer le message lors du prochain conseil d'administration où ils sont représentés",

a-t-il ajouté.

Selon lui, la proposition de Stéphane Manton d'organiser une reconfiguration complète d'Esther (statuts, missions, moyens) pour en faire l'opérateur métier en santé des autorités françaises est "faisable" mais elle pose "des questions stratégiques et financières".

"Il y a un problème de moyens et un problème politique. Il faut que Bercy et les ministères prennent une position consensuelle sur l'architecture de la coopération hospitalière française à l'étranger".

Au final, Gilles Raguin retient le fait "qu'il y a une réflexion collective autour de ce sujet en vue d'une rationalisation de la coopération sanitaire". Mais "nous sommes à quatre mois de l'échéance électorale, ce qui aura pour effet d'accélérer ou de ralentir cette prise de décision".

(Journal officiel du 25 janvier 2012)

ec/fb/APM polsan
redaction@apmnews.com

ECPAQ003 26/01/2012 18:12 SIDA ACTU

©1989-2012 APM International.